|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents CM | **CM(2022)89-final** | 20 mai 2022 |

|  |
| --- |
| **132e Session du Comité des Ministres**  **(Turin, Italie, 20 mai 2022)**    **Ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022** |

# **Introduction**

À la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et de la décision subséquente du Comité des Ministres d'exclure la Fédération de Russie de l'Organisation, le Conseil de l'Europe a continué de suivre attentivement les besoins en expertise et en expérience pertinents pour l'Ukraine à ce moment précis.

Le présent document propose de recentrer le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 sur un nombre limité de domaines prioritaires, qui peuvent avoir un effet immédiat. Ce document est un élément de l'éventail plus large de l'assistance fournie à l'Ukraine dans le cadre de ses relations institutionnelles avec le Conseil de l'Europe. Pour l'avenir, il pourrait être complété par d'autres mesures ou programmes d'assistance, notamment pour le soutien après la guerre.

Les institutions démocratiques sont toujours opérationnelles dans le pays : le gouvernement et le président remplissent leurs fonctions constitutionnelles, la Verkhovna Rada adopte des lois, les tribunaux rendent des décisions et les communes font preuve d’une résilience remarquable tout en accueillant des personnes déplacées à l’intérieur du pays. Cette continuité de l’activité institutionnelle témoigne de l’attachement aux droits de l’homme, à l'État de droit et à la démocratie. La société civile est active elle aussi dans de nombreux domaines, tout comme les médias indépendants, et la sécurité des journalistes nécessite un soutien. En outre, l'aide déployée pour les nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays est une priorité tout comme pour les membres les plus vulnérables de la société qui sont encore plus en danger aujourd'hui.

Toutes les actions proposées dans ce document se fondent sur la demande des partenaires de longue date et des bénéficiaires. Elles seront mises en œuvre sur la base de l’expérience et de l’expertise du Conseil de l’Europe et en coopération avec les réseaux existants. La complémentarité avec les partenaires présents sur le terrain, notamment pour ce qui est de l'aide aux personnes venant d’Ukraine et déplacées hors du pays, est assurée.

Compte tenu de la situation, le présent document se veut évolutif et tiendra compte des besoins nouveaux qui peuvent nécessiter des mesures supplémentaires.

Comme toujours, l’action du Conseil de l’Europe fera l’objet d’une coordination rigoureuse avec les autres acteurs et parties prenantes. En particulier, des consultations avec l'Union européenne et des organisations internationales, notamment des agences des Nations unies et l'OSCE, ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux, assureront la complémentarité des actions, car il est impératif d’éviter la fragmentation des efforts et les doublons. Le suivi et l'assurance de la qualité de la mise en œuvre seront effectués de la manière la plus rigoureuse possible avec le soutien de partenaires de confiance sur le terrain.

Les réunions de haut niveau et la coordination courante des activités au niveau opérationnel seront complétées par la participation à des groupes thématiques de coordination des donateurs et du gouvernement, afin d’augmenter la portée de l’action du Conseil de l’Europe sur le terrain.

**Table DES MATIÈRES**

[Introduction 1](#_Toc103013524)

[interventions PROPOSÉES 3](#_Toc103013525)

[1. Soutien aux autoritÉs pour faire face aux consÉquences immÉdiates de l’agression de la russie EN MATIÈRE DE droits de l’homme et DE dÉplacements 3](#_Toc103013526)

[1.1 Facilitation des services de protection des personnes déplacées 3](#_Toc103013527)

[1.2 Soutien aux professionnels du droit qui aident les personnes déplacées 3](#_Toc103013528)

[1.3 Soutien en lien avec la CEDH 3](#_Toc103013529)

[1.4 Soutien aux initiatives visant à rassembler des preuves sur les violations des droits de l’homme 4](#_Toc103013530)

[1.5 Protection des droits des enfants touchés par le conflit armé 4](#_Toc103013531)

[1.6. Lutte contre la violence à l’égard des femmes en Ukraine et en situation de déplacement 5](#_Toc103013532)

[1.7. Protection des groupes vulnérables, y compris les Roms, et prévention de la discrimination 5](#_Toc103013533)

[2. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE 5](#_Toc103013534)

[3. RENFORCER LA POLITIQUE DE JEUNESSE ET LES PROCESSUS DE PARTICIPATION   
DES JEUNES 6](#_Toc103013535)

[4. SOUTIEN À LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET DES ACTEURS DES mÉdias ; ET ACCÈS À L’INFORMATION EN Ukraine 6](#_Toc103013536)

[5. SOUTIEN À LA COMMISSION ÉLECTORALE CENTRALE 7](#_Toc103013537)

[6. SOUTIEN AU SYSTÈME JUDICIAIRE EN PÉRIODE DE GUERRE 7](#_Toc103013538)

**interventions PROPOSÉES**

**1. Soutien aux autoritÉs pour faire face aux consÉquences immÉdiates de l’agression de la russie EN MATIÈRE DE droits de l’homme et DE dÉplacements**

**1.1 Facilitation des services de protection des personnes déplacées**

**Objectif :** Apporter un soutien au ministère de la Réintégration des territoires temporairement occupés de l'Ukraine, aux collectivités régionales et locales (notamment, les collectivités régionales et locales de Tchernivtsi et les collectivités locales de Storozinets, Kryvyi Rih et Kramatisk), au Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, au Fonds national d’aide à l’hébergement des jeunes, ainsi qu'aux ONG qui œuvrent pour la protection des droits de l’homme des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des personnes touchées par le conflit.

**Action proposée :**

* Faciliter l’accès des services d’évaluation des besoins et de protection, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, l’information et les conseils, les transports, l'hébergement, l'assistance médicale, les lignes d'assistance téléphonique d'urgence et d’autres services essentiels de ce type, ainsi que les solutions numériques utiles. Cela sera assuré, entre autres, par l’intermédiaire de dons/d’aides directes et/ou de petits contrats aux ONG qui répondent actuellement sur le terrain aux besoins de protection d’urgence des personnes déplacées à l’intérieur du pays.
* Garantir l'accès à des informations fiables pour les personnes déplacées à l’intérieur du pays et sensibiliser aux besoins spécifiques des personnes vulnérables et aux risques auxquels elles sont exposées dans le contexte des déplacements massifs. Il s'agirait, par exemple, de produire des documents en version imprimée et/ou en ligne concernant, entre autres : (a) les risques liés à la protection, par exemple la prévention de l'exploitation, la séparation des familles et la traite d’êtres humains dans le contexte des déplacements massifs ; et (b) les services d’aide disponibles (hébergement, nourriture et soins, par exemple) dans les communautés d'accueil et comment y accéder.
* Fournir une expertise juridique et technique liée à la protection des personnes déplacées et des personnes touchées par le conflit, notamment sur les modifications à apporter d’urgence à la législation ainsi qu’aux règles et aux procédures nationales, en particulier pour ce qui concerne la création du registre des logements endommagés ou détruits, etc.
* Organiser des activités de renforcement des capacités pour les professionnels qui apportent un soutien psychologique d'urgence aux personnes déplacées et aux personnes touchées par le conflit et qui les conseillent et les orientent, en mettant l'accent sur les techniques de traitement des traumatismes et du syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
* Fournir un appui technique aux consultations entre les autorités ukrainiennes compétentes et la Banque de développement du Conseil de l'Europe concernant l'adhésion de l'Ukraine à la Banque à la suite de la décision du gouvernement.

**1.2 Soutien aux professionnels du droit qui aident les personnes déplacées**

**Objectif :** Fournir un soutien à l'École nationale de la magistrature d'Ukraine, au Centre de coordination de l’aide juridique, aux avocats et à d’autres professionnels concernés qui aident les personnes déplacées et les personnes touchées par le conflit à protéger leurs droits et à accéder aux informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

**Action proposée :**

* Créer des pages spéciales sur les plateformes de formation en ligne HELP, notamment sur la législation nationale des pays d’accueil dans les langues locales.
* Diffuser des informations relatives aux déplacements ainsi que les cours HELP pertinents dans les langues locales.
* Organiser des activités de renforcement des capacités en matière de déplacements destinées aux ONG, aux avocats et aux premiers intervenants.

**1.3 Soutien en lien avec la CEDH**

**Objectif :** Fournir un soutien et des conseils d'experts aux autorités ukrainiennes relativement à l’application des dispositions dérogatoires et à d'autres questions liées à la Convention.

**Action proposée :**

* Fournir une assistance d'experts sur demande concernant l’application des dispositions dérogatoires.
* Faciliter les conseils d'experts sur l’article 39 du Règlement de la Cour et d'autres questions liées à la Convention.
* Aider le Bureau de l'agent du gouvernement à traiter les cas de violations de la CEDH découlant de l'agression militaire russe.

**1.4 Soutien aux initiatives visant à rassembler des preuves sur les violations des droits de l’homme**

**Objectif :** Fournir un soutien au Parquet général de l’Ukraine, au ministère de la Justice et au Bureau du Médiateur ainsi qu'aux ONG pour le recueil d’informations sur les violations des droits de l’homme et leur évaluation.

**Action proposée :**

* Fournir des conseils juridiques au ministère de la Justice et à la Verkhovna Rada sur les initiatives législatives dans ce domaine.
* Aider le ministère de la Justice et/ou le Parquet général à mettre au point des méthodologies sur la collecte et l'examen des informations relatives aux violations flagrantes des droits de l’homme, ainsi que sur la collecte, l'enregistrement et le stockage de ces informations.
* Informer sur les différentes dimensions du recueil d’informations sur les violations flagrantes des droits de l’homme en période de conflit armé.
* Diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres contextes et d’expériences similaires.
* Soutenir le renforcement des capacités et la transmission de connaissances aux experts nationaux de premier plan (bureau du Médiateur et ONG, par exemple) sur les pratiques et les compétences nécessaires à la collecte efficace et au stockage d’informations et de preuves, et à l'établissement de rapports sur les violations flagrantes des droits de l’homme.
* Fournir une assistance d'experts pour contribuer aux activités/renforcer les activités des équipes mobiles conjointes du Parquet général chargées de documenter les violations flagrantes des droits de l’homme et, dans ce contexte :
* intervenir comme conseillers auprès des 26 parquets régionaux ;
* intervenir comme conseillers auprès du service du Parquet général spécialisé dans les crimes de guerre ;
* prendre part aux activités du groupe de travail stratégique afin de soutenir le Parquet général.
* Contribuer au renforcement des capacités professionnelles sur divers sujets connexes et domaines de travail du parquet, y compris la collecte et la conservation adéquates d’informations et de preuves, la recherche de matériels en libre accès concernant les violations flagrantes des droits de l’homme, etc.
* Soutenir un mécanisme/effort de coordination mené par le Parquet général afin d’assurer la coordination entre le Parquet général, le ministère de la Justice, le bureau du Médiateur, les donateurs et d’autres acteurs (par exemple, des coalitions d'ONG) qui prennent part au processus de collecte, d’obtention et d’enregistrement d’informations sur les crimes et violations des droits de l’homme.
* Soutenir le Parquet général dans le domaine de la communication stratégique (communication interne ou externe) en fonction des besoins nouveaux.
* Contribuer à un fonctionnement amélioré des plateformes en ligne (par exemple, le portail du Parquet général sur les crimes de guerre et d'autres initiatives), y compris un mécanisme de coordination pour s'assurer que toutes les plateformes pourront être consolidées, interconnectées ou coordonnées avec d'autres acteurs.
* Soutenir les initiatives des ONG de défense des droits de l’homme qui contribuent à rassembler des informations sur les violations flagrantes des droits de l’homme.

**1.5** **Protection des droits des enfants touchés par le conflit armé**

**Objectif :** Contribuer à la protection des droits des enfants en période de conflits armés.

**Action proposée :**

* Apporter un soutien à la Commissaire parlementaire ukrainienne à l’enfance et à son ou ses représentant(s) régional(aux) pour le recueil de données aux fins d’un suivi indépendant fondé sur la méthodologie existante du Conseil de l'Europe ; apporter un soutien pour le recueil d’informations sur les violations des droits des enfants en période de conflits armés, notamment les meurtres et les mutilations, l’enrôlement d’enfants comme soldats et combattants, les violences sexuelles, les enlèvements, les attaques d’écoles et d’hôpitaux et le dénis d’accès humanitaire.
* Aider les ONG à enregistrer les enfants, y compris les enfants privés de soins parentaux, les enfants non accompagnés, les enfants qui ont dû quitter les établissements où ils étaient pris en charge et les enfants handicapés. Ces enfants sont plus exposés au risque de devenir victimes des différentes formes de violence, de la traite, de l'exploitation et d’abus, notamment juste avant la traversée de la frontière.
* Soutenir les ONG qui apportent un soutien psychologique ou interviennent en cas de traumatisme par l’élaboration de protocoles spécifiques, de séminaires en ligne et de fiches d'information en ukrainien faciles à utiliser pour les professionnels concernés.
* Contribuer à la mise en place d'un réseau en ligne de professionnels des droits des enfants (avocats, psychologues, spécialistes des migrations) parlant ukrainien (y compris des professionnels qui vivent et résident à l'étranger) afin de proposer un soutien psychologique aux enfants et à leurs parents (GetSupportNow Network).

**1.6. Lutte contre la violence à l’égard des femmes en Ukraine et en situation de déplacement**

**Objectif :** Fournir un soutien et une protection aux femmes et aux filles qui sont dans le pays et/ou le fuient, y compris celles qui sont déplacées à l’intérieur du pays, réfugiées et demandeuses d'asile.

**Action proposée :**

* Soutenir les ONG locales au moyen de subventions dans le but de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des filles dans une situation de conflits armés et en tenant compte des vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles.
* Aider les services sociaux ukrainiens à élaborer des supports d’information de leur campagne en cours sur la violence liée à la traite d’êtres humains et à les diffuser sur les réseaux sociaux.
* Proposer à des ONG des formations d’opérateurs de ligne d'assistance téléphonique et de collecte de données sur toutes les formes de violence à l’égard des femmes en Ukraine pendant la guerre. Les données seront utilisées dans le cadre d'un suivi plus large des droits des femmes pendant la guerre.
* Organiser une conférence internationale en ligne sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique dans les situations d'urgence, en collaboration avec des partenaires internationaux et locaux.
* Aider les autorités ukrainiennes à mettre en place des procédures d'accueil et des services d'aide aux personnes déplacées tenant compte de la dimension de genre.

**1.7. Protection des groupes vulnérables, y compris les Roms, et prévention de la discrimination**

**Objectif :** Fournir un soutien et une protection aux groupes vulnérables en période de conflits armés.

**Action proposée :**

* Veiller à ce que des réponses soient apportées aux besoins urgents des groupes vulnérables par l’intermédiaire de subventions à des ONG ; fournir un soutien aux membres de communautés en période de conflits armés.
* Soutenir les bureaux régionaux du Médiateur et la commission parlementaire des droits de l'homme en attribuant directement des contrats aux ONG locales pour la fourniture de services, notamment d'assistance juridique et d'autres formes d'assistance sociale, et le recueil de signalements des violations que subissent les groupes vulnérables.
* Soutenir les collectivités locales au moyen des réseaux (réseau ICC UA, groupes d'action locale pour les minorités/ROMED, etc.) et ONG existants pour répondre aux besoins urgents des groupes vulnérables exposés à l'exclusion et à la violence, en particulier les communautés minoritaires et les Roms.

**2. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE**

**Objectif :** Renforcer la démocratie locale, la bonne gouvernance démocratique et l'administration publique en Ukraine en période de guerre.

**Action proposée :**

* Fournir des conseils juridiques et stratégiques au niveau national (au ministère du Développement des collectivités et des territoires de l'Ukraine et au Parlement de l'Ukraine, à la commission spéciale sur le pouvoir de l'Etat, l'autonomie locale et le développement régional et urbain, à leur demande).
  + soutenir la préparation, l’examen et la finalisation d'instruments juridiques (éventuellement des dispositions législatives et réglementaires, des décrets et des ordonnances et instructions) concernant les nouvelles dispositions relatives aux collectivités locales dans la situation actuelle et après la guerre.
  + soutenir la réévaluation des besoins financiers à l’échelon local et des critères d’octroi de subventions afin de tenir compte de la situation actuelle des collectivités locales.
* Soutenir la coopération intercommunale et l’offre de services locaux à la population, notamment les politiques de développement économique local et d'intégration des personnes déplacées.
  + Soutenir la coopération entre les collectivités locales qui constituent les zones métropolitaines en matière de services à fournir conjointement à la population, y compris aux personnes déplacées.
  + Fournir un soutien pratique pour les négociations, la prise de décisions et leur mise en œuvre par l'assistance d'experts et de programmes de subventions.
  + Élaborer des recommandations méthodologiques et des lignes directrices d’ordre pratique pour les pouvoirs publics concernant l'exercice de leurs fonctions dans la situation actuelle et après la guerre.
* Apporter un soutien pour le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de décentralisation, notamment pour la fourniture de services de base de manière inclusive et participative, en particulier en favorisant une collaboration efficace des collectivités locales et de leurs associations nationales avec des communes et des associations européennes s’appuyant sur les plateformes et outils en ligne qui ont été développés.
* Sensibiliser le public et les réseaux professionnels de l'Ukraine et d’autres pays à la gouvernance au niveau des communes en période de crise, en assurant une étroite coordination avec l'intervention 3.
  + Organiser une série de conférences en ligne consacrées aux échanges entre les collectivités locales de l’Ukraine et d’autres pays sur la thématique générale « Les collectivités locales s'unissent pour la prospérité et la paix ».
  + Promouvoir les partenariats et les interactions entre les collectivités locales de l'Ukraine et d’autres pays d’Europe et au-delà.
  + Surveiller et signaler les infractions commises à l'encontre des collectivités locales en Ukraine.

**3. RENFORCER LA POLITIQUE DE JEUNESSE ET LES PROCESSUS DE PARTICIPATION DES JEUNES**

**Objectif :** Faciliter la mise en œuvre de politiques de jeunesse participatives afin de prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes en période de guerre.

**Action proposée :**

* Contribuer à l'ajustement des priorités et des moyens des politiques et programmes de jeunesse au niveau national et régional afin de tenir compte des réalités de la guerre pour les jeunes.
* Veiller à ce que des réponses soient apportées aux besoins urgents des centres et des organisations de jeunesse qui fournissent des services et une aide humanitaire aux jeunes, aux personnes déplacées, aux personnes de retour et aux personnes touchées par le conflit.
* Organiser des activités de renforcement des capacités destinées aux travailleurs de jeunesse pour qu’ils fournissent une assistance et une aide aux personnes déplacées, aux personnes de retour et aux groupes vulnérables en période de guerre.
* Apporter un soutien pour la survie et l'ajustement des organisations de jeunesse comme espaces d'engagement civique et de participation démocratique.

**4. SOUTIEN À LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET DES ACTEURS DES mÉdias ; ET ACCÈS À L’INFORMATION EN Ukraine**

**Objectif :** Soutenir la communauté des médias ukrainiens pour répondre aux besoins actuels et faire face aux conséquences de la guerre.

**Action proposée :**

* Aider l’organisme ukrainien de régulation audiovisuelle (Conseil national de la radiodiffusion et de la télévision) et le service public audiovisuel (UA:PBC) à exercer leurs fonctions dans les nouvelles circonstances (relocalisation/déplacement du siège à Lviv et dans d'autres villes) :
* Permettre l’octroi d’aides visant à améliorer les conditions de travail et les systèmes de gouvernance.
* Fournir des conseils en matière de normes sur la régulation et la diffusion audiovisuelles en période de guerre.
* Assurer la disponibilité d’informations et d’outils sur la protection juridique, sociale et médicale des travailleurs des médias.
* Mettre en place une centrale d’aide aux médias, de sécurité des acteurs des médias et de prévention des désordres de l'information :
* Partager les informations/diffuser les alertes de la Plateforme du Conseil de l’Europe pour la sécurité des journalistes.
* Fournir des conseils et des informations sur les politiques fondées sur les normes établies en matière de liberté d'expression et de sécurité des journalistes en période de conflit armé.
* Fournir des liens vers des sites web qui déconstruisent les pseudo-informations et assurent une veille en matière de désinformation, de fausses informations et de discours de haine.
* Aider les médias et les associations de journalistes ukrainiens à communiquer des informations sur la guerre aux personnes déplacées ou réfugiées.
* Permettre l’octroi d’aides visant à renforcer les capacités à rendre compte de la situation et à accroître la visibilité.
* Contribuer à la formation et au renforcement des capacités à informer sur la guerre et ses conséquences.
* Mettre à disposition des informations et des outils sur la protection juridique, sociale et médicale des journalistes.

**5. SOUTIEN À LA COMMISSION ÉLECTORALE CENTRALE**

**Objectif :** Assurer le fonctionnement, la maintenance, l’assistance technique et l’hébergement de la plateforme en ligne « **CEC:Prosvita ».**

**Action proposée :**

* Garantir la préservation et la poursuite du développement de la plateforme électorale Prosvita de la Commission électorale centrale (CEC).
* Le fonctionnement, la maintenance et l'hébergement de la plateforme doivent être assurés et sécurisés comme il se doit (y compris toutes ses données). Des développements ultérieurs seront nécessaires, notamment en raison de la probabilité que cette situation dans laquelle un nombre important de citoyens pourraient être déplacés ou réfugiés persiste.

**6. SOUTIEN AU SYSTÈME JUDICIAIRE EN PÉRIODE DE GUERRE**

**Objectif :** Apporter un soutien au système judiciaire pour assurer son fonctionnement (juridictions ordinaires, Cour suprême, organes judiciaires autonomes, École nationale de la magistrature) et l'application de la loi en temps de guerre.

**Action proposée :**

* Fournir des conseils et un soutien d'expert sur les normes juridiques applicables pour assurer le fonctionnement de la justice dans le contexte de la loi martiale, y compris la mise en place d'un dispositif pour assurer la liaison avec la CEDH et l’accès à celle-ci dans des conditions d'hostilités armées, ainsi que de mécanismes pour atténuer les problèmes de procédure dus à la guerre ; apporter un soutien au système judiciaire ukrainien en proposant des consultations en ligne et des conseils d'experts et de pairs dans le contexte actuel.
* Soutenir le système judiciaire ukrainien en assurant la conservation des documents de procédure afférents aux affaires judiciaires en cours ou classées.
* Apporter un soutien aux plateformes en ligne des entités judiciaires et chargées des poursuites, ainsi qu’aux centres de formation afin d’améliorer leur fonctionnement.